

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

I. Intervention sur des immeubles patrimoniaux de la ville et réalisation d'aménagements urbains :	1 000 000 \$
TOTAL :	1 000 000 \$

Annexe préparée le 13 juin 2008 par :

Renée Desormeaux
Service du développement économique